

AVIS PUBLIC
2023-SSI-001
APPEL D'OFFRES PUBLICS 2023-01-12

ACQUISITION D'UN CAMION D'INCENDIE DE TYPE AUTOPOMPE-CITERNE NEUF

La Ville de Beauceville (ci-après, la « Ville ») sollicite des soumissions afin de procéder à l'acquisition d'un camions d'incendie de type autopompe-citerne neuf, modèle 2022 ou plus récent et conforme aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres.

Les personnes et entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres de même que tous documents qui y sont liés par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca en payant les frais qui sont fixés selon la tarification en vigueur établie par le SEAO.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission sous enveloppes cachetées et portant la mention « 2023-SSI-001 - Appel d'offres - Achat d'un camion d'incendie de type autopompe-citerne » **avant 14h00, le 13 février 2023**. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, à **14 h 05**, au bureau de la Ville de Beauceville, à l'adresse suivante :

Ville de Beauceville
540, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1

Le soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Ville de Beauceville à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick, l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission conforme la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, la Ville décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

Le contrat du camion d'incendie de type autopompe-citerne est adjugé au soumissionnaire conforme ayant déposé le plus bas prix, le cas échéant, sur décision de la Ville de Beauceville, à sa seule discrétion.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 12 janvier 2023


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 12 janvier 2023 et dans le Journal de Québec le 13 janvier 2023.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 12 janvier 2023.


Me Sandra Bernard, greffière